



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Dix-septième session**

Genève, 24-26 juin (matin) 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-septième session****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle IX),
le 24 juin 2024 à 10 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat général

3. Exécution du programme de travail :
 - a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
 - i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité ;
 - ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session du Comité ;
 - b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;
 - i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité ;
 - ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session du Comité.
4. Programme de travail pour 2025, plan d'activités intersessions pour 2024-2025 et recommandations sur les éléments clefs du programme de travail pour 2026.

* Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/e/ece/eci/cicppp17>. Les documents de session seront progressivement mis à disposition à l'adresse <https://unece.org/info/Economic-Cooperation-and-Integration/events/389171>. Il convient de noter que, dans le cadre de ses efforts visant à organiser des réunions sans support papier, le secrétariat ne distribuera pas d'exemplaires papier des documents de réunion. Les représentants trouveront un complément d'information, y compris un plan des locaux, à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



5. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales.
6. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Coopération et intégration économiques et du sous-programme Commerce par le Bureau des services de contrôle interne.
7. Questions diverses.
8. Modalités d'adoption du rapport.

B. Débat de fond

9. Dialogue international sur les politiques à mener :
 - a) Accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD : le rôle de l'innovation et des PPP ;
 - b) Accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

II. Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/2024/1	Décision

Point 2. Élection du Bureau

2. Le Comité sera invité à élire des membres du Bureau pour un mandat de deux ans débutant à la présente session.

A. Débat général

Point 3. Exécution du programme de travail

a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité

3. Le Comité sera invité à approuver le rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa quinzième session tenue les 22 et 23 novembre 2023 (ECE/CECI/ICP/2023/2).
4. Le Comité sera invité à approuver le document d'orientation intitulé « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage », qui rend compte des conclusions du dialogue international organisé sur le thème « Étudier les liens entre expérimentation et apprentissage » à la quinzième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (ECE/CECI/2024/3).
5. Le Comité sera également invité à prendre note de l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine (ECE/CECI/2024/INF.1) et des résultats des programmes de renforcement des capacités visant à favoriser l'application des mesures recommandées dans les études sur l'innovation au service du développement durable en Ouzbékistan.

6. Le Comité sera invité à prendre note de l'état d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE (ECE/CECI/2024/INF.2).

7. Le Comité sera informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session du Comité

8. Les représentants des États membres seront invités à informer le Comité des résultats et de l'impact de ces travaux, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience susceptibles d'éclairer les travaux futurs dans ce domaine.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa quinzième session	ECE/CECI/ICP/2023/2	Décision
Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage	ECE/CECI/2024/3	Décision
Progress report on the Innovation for Sustainable Development Review of Ukraine (Rapport d'activité sur l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine)	ECE/CECI/2024/INF.1	Information
Progress of the work of the ECE Transformative Innovation Network (État d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE)	ECE/CECI/2024/INF.2	Information

b) Groupe de travail des partenariats public-privé

i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité

9. Le Comité sera invité à approuver le rapport du Groupe de travail sur sa septième session (ECE/CECI/WP/PPP/2023/2) et les lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé (PPP) en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable (ODD) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/10).

10. Le Comité sera informé des principaux résultats de la huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP (Istanbul (Türkiye), 8-10 mai 2024).

11. Le Comité sera également informé de l'état d'avancement des travaux normatifs relatifs aux normes et guides pratiques concernant les marchés publics de PPP verts et durables, à la transformation numérique dans les PPP axés sur le développement durable, au financement durable, à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la participation des parties prenantes, à la production d'énergie renouvelable hors réseau, aux PPP à petite échelle, et aux infrastructures résilientes face aux changements climatiques.

12. Le Comité sera également informé de l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités qui lui ont été confiées pour promouvoir des partenariats efficaces entre le secteur public et le secteur privé en axant ces derniers sur la réalisation des ODD, notamment de l'appui fourni aux États qui en ont fait la demande pour l'autoévaluation de leurs PPP et de leurs projets d'infrastructure en utilisant le Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures.

ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session du Comité

13. Les représentants des États membres seront invités à informer le Comité des résultats et de l'impact de ces travaux, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience susceptibles d'éclairer les travaux futurs dans ce domaine.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa septième session	ECE/CECI/WP/PPP/2023/2	Décision
Lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2023/10	Décision

Point 4. Programme de travail pour 2025, plan d'activités intersessions pour 2024-2025 et recommandations sur les éléments clefs du programme de travail pour 2026

14. Le secrétariat présentera le projet de plan d'activités intersessions pour 2024-2025, où figurent les activités prévues pour le reste de l'année 2024 et jusqu'à la prochaine session, en 2025 (ECE/CECI/2024/INF.3).

15. Les représentants sont invités à porter toute autre proposition à l'attention du secrétariat.

16. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2025, y compris le programme de publications (ECE/CECI/2024/4), pour décision. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022.

17. Le secrétariat informera également le Comité des demandes reçues en matière de coopération technique bilatérale et sous-régionale et des mesures prises pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires afin d'y répondre (ECE/CECI/2024/INF.4).

18. Le Comité sera invité à examiner l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2026 (ECE/CECI/2024/INF.5) et à formuler, au besoin, des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et inscrites par celui-ci dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2026.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Draft inter-sessional implementation plan for 2024-2025 (Projet de plan d'activités intersessions pour 2024-2025)	ECE/CECI/2024/INF.3	Information
Projet de programme de travail pour 2025	ECE/CECI/2024/4	Décision
Fundraising needs and opportunities (Besoins et perspectives en matière de mobilisation de fonds)	ECE/CECI/2024/INF.4	Information

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Outline of key components of the programme of work of the Economic Cooperation and Integration subprogramme for 2026 (Aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2026)	ECE/CECI/2024/INF.5	Décision

Point 5. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales

19. Les représentants seront informés des domaines d'intérêt commun ainsi que de la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.

Point 6. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Coopération et intégration économiques et du sous-programme Commerce par le Bureau des services de contrôle interne

20. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU a mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités. Les représentants seront informés de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues de l'évaluation concernant le sous-programme 4.

Point 7. Questions diverses

21. Les représentants arrêteront les dates de la prochaine session, à confirmer sous réserve de la disponibilité des services de conférence.

Point 8. Modalités d'adoption du rapport

22. Après la clôture de la session, le secrétariat établira un projet de rapport et le communiquera à toutes les missions permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

B. Débat de fond

Point 9. Dialogue international sur les politiques à mener

23. Il a été constaté lors de l'édition 2024 du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE que, tout comme le reste du monde, la CEE n'était pas en voie de réaliser les ODD d'ici à 2030. Le dialogue se déroulera en deux parties : la première sera axée sur les nouvelles initiatives relevant du mandat du Comité qui peuvent contribuer à

accélérer les progrès, et la seconde sur un ODD en particulier, l'ODD 12 sur la consommation et la production durables, pour lequel on constate non seulement une absence de progrès, mais aussi un recul qui a accru le retard à rattraper pour réaliser l'objectif d'ici à 2030.

**a) Accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD :
le rôle de l'innovation et des PPP**

24. L'édition 2024 du rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable¹ dans la région de la CEE a révélé que la région n'était en voie d'atteindre que 20 cibles des ODD d'ici à 2030, contre 21 en 2023 et 26 en 2022, et qu'elle devrait accélérer ses progrès pour 80 cibles et inverser la tendance actuelle pour 17 autres.

25. Les participants au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE ont demandé aux États membres d'accélérer la réalisation des ODD et de faire passer des messages forts au Forum politique de haut niveau de juillet et au Sommet de l'avenir en septembre 2024 pour souligner le rôle de la région de la CEE en tant que champion du développement durable au niveau mondial.

26. Les participants au Forum régional ont mis l'accent en particulier sur l'importance des connaissances scientifiques, de l'innovation et de la technologie, d'une part, et de la finance durable, y compris les PPP, d'autre part, pour l'obtention de progrès dans les transitions clefs et dans la coopération en vue de la réalisation des ODD dans la région.

27. Dans le cadre du dialogue international, les États membres et des experts internationaux de premier plan discuteront des possibilités pour le Comité d'utiliser son savoir-faire, ses programmes et ses outils pour aider les États membres à surmonter les obstacles et les goulets d'étranglement existants et pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD.

28. Le dialogue sera l'occasion de réfléchir aux raisons pour lesquelles les mesures prises en matière d'innovation et de PPP n'ont pas tenu leurs promesses de faire progresser la réalisation des ODD, et à leurs conséquences pour les mesures qui seront prises à l'avenir, de manière générale et en ce qui concerne certains ODD en particulier, comme l'ODD 16 sur l'action climatique. Il sera également l'occasion de discuter des perspectives de progrès offertes par les nouvelles avancées technologiques, telles que l'intelligence artificielle, et des défis qui en découlent dans ce domaine.

b) Accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe

30. L'un des ODD pour lesquels il y a eu un recul au niveau mondial et dans la région de la CEE est l'ODD 12 sur la consommation et la production durables. Selon l'édition 2024 du Global Circularity Gap Report (Rapport sur l'indice de circularité de l'économie mondiale)², la planète a consommé presque autant de matières au cours des six dernières années que pendant tout le XX^e siècle, tandis que la circularité, c'est-à-dire la part des matières secondaires dans le total des matières utilisées, a constamment diminué, passant de 9,1 % en 2018 à 7,2 % en 2023.

31. La majorité des dépassements des limites planétaires relatives aux gaz à effet de serre, à l'azote, à l'utilisation d'eau douce et au changement d'affectation des terres se produisent dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire, dont beaucoup sont membres de la CEE.

32. Suite à la décision qu'elle a prise à sa soixante-neuvième session, la CEE a œuvré à accélérer la transition vers une économie plus circulaire dans la région. Elle a créé **Circular STEP**, une plateforme dédiée à la participation des parties prenantes visant à combler les lacunes existantes et à créer des synergies entre les nombreuses initiatives pratiques et créatrices de valeur dans le domaine de l'économie circulaire. Elle est axée sur les huit domaines suivants : commerce, marchés publics favorisant l'innovation, gestion des déchets, petites et moyennes entreprises, traçabilité des chaînes de valeur, financement, solutions numériques, dispositions institutionnelles.

¹ [Sustainable Development in the UNECE Region : Facing a Headwind in 2024](#) (Développement durable dans la région de la CEE : Vents contraires en 2024)

² Édition 2024 du Global Circularity Gap Report, consultable à l'adresse greenindustryplatform.org.

33. Lors de la seconde partie du dialogue international du Comité, les États membres et des experts internationaux de premier plan feront le point sur les travaux relatifs à la transition vers l'économie circulaire qui ont été réalisés dans les domaines relevant du mandat du Comité dans le cadre du projet Circular STEP, c'est-à-dire en particulier les marchés publics favorisant l'innovation et les PPP dans le domaine de la valorisation énergétique des déchets³, et examineront les obstacles existants et les mesures qu'il est envisageable de prendre pour les surmonter afin d'inverser la tendance négative en matière de circularité⁴.

III. Calendrier indicatif

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 24 juin 2024	
10 heures-10 h 30	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau
10 h 30-13 heures	Débat général Point 3. Exécution du programme de travail a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité b) Groupe de travail des partenariats public-privé
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 4. Programme de travail pour 2025, plan d'activités intersessions pour 2024-2025 et recommandations sur les éléments clés du programme de travail pour 2026 Point 5. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales Point 6. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Coopération et intégration économiques et du sous-programme Commerce par le Bureau des services de contrôle interne Point 7. Questions diverses Point 8. Modalités d'adoption du rapport
Mardi 25 juin 2024	
10 heures-13 heures	Débat de fond Point 9. Dialogue international sur les politiques à mener a) Accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD : le rôle de l'innovation et des PPP

³ Voir les documents ECE/CECI/WP/PPP/2022/3 (Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire) et ECE/CECI/WP/PPP/2022/4 (Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies).

⁴ Cette partie du dialogue sur les politiques à mener constituera également le premier segment d'une conférence régionale sur Circular STEP. Le second segment sera un dialogue couvrant les autres domaines liés au commerce sur lesquels porte Circular STEP, qui se tiendra dans le cadre de la [session 2024 du Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la CEE](#), le mercredi 26 juin après-midi, également au Palais des Nations. Les représentants intéressés sont invités à s'inscrire à cette session à l'adresse <https://indico.un.org/event/1007144/>.

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	a) Accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD : le rôle de l'innovation et des PPP (suite)
Mercredi 26 juin 2024	
10 heures-13 heures	Débat de fond (suite) b) Accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE
